



## La Suisse et l'assemblée générale du Synode sur la synodalité

Écho suscité en Suisse par le document de travail relatif à l'assemblée générale du Synode

### Introduction

Les rapports nationaux montrent comment les fidèles se représentent une Église synodale, ce qu'ils et elles entendent par là et en attendent au terme d'un processus local, dans les paroisses, auprès des associations, des groupements et dans les diocèses. Au cours de la deuxième étape, ces rapports ont fait l'objet d'une réflexion au niveau continental dans une démarche synodale. Les rapports finaux continentaux ont été intégrés en été 2023 dans un document de travail — « Instrumentum Laboris » — destiné à l'assemblée générale du Synode. Cet « Instrumentum Laboris » esquisse la méthode de travail synodale telle qu'elle a été exercée et développée au cours des étapes précédentes du processus. Dans la deuxième partie, il présente des champs thématiques importants pour la réflexion synodale. Il ne formule toutefois pas de réponses aux questions posées, mais ouvre plutôt le débat en proposant un large éventail de questions pour l'assemblée synodale générale qui se tiendra à Rome en octobre 2023.

Il se dégage ainsi déjà, en comparaison avec les précédents synodes des évêques, quatre différences essentielles :

- 1) La synodalité n'apparaît plus comme l'apanage exclusif des évêques et du Pape, mais comme la synodalité de toute l'Église, de bas en haut. Pour la première fois, outre les évêques, des représentantes et des représentants laïcs participent au synode à Rome avec droit de vote.
- 2) La synodalité s'avère par ailleurs comme la pratique d'une Église en apprentissage. Le processus a en effet toujours permis des découvertes et des approfondissements en termes de qualité synodale inattendus et débouché sur des exigences et des adaptations du plan initial. Les possibilités de participation des fidèles ainsi que le temps nécessaire au processus synodal ont augmenté, afin de laisser suffisamment de place à l'écoute de l'Esprit durant ces discussions synodales.
- 3) Enfin, la fidélité aux résultats des travaux synodaux des étapes locales, nationales et continentales ainsi qu'au style de la synodalité est préservée, dans la mesure où l' « Instrumentum Laboris » ne repropose u pas de synthèse de décision toute faite, mais conserve, même au niveau mondial, le style synodal de discussion ouverte concernant la voie de l'Église.
- 4) Enfin, la thématique garde toute sa pertinence au niveau local. Le processus synodal mondial suscite déjà des efforts synodaux dans les paroisses, les associations, les groupes et les diocèses. La synodalité déploie déjà ses effets, en Suisse également.

En Suisse, tout le processus synodal mené jusqu'à présent a été soutenu par de nombreux fidèles. Le souhait d'une plus grande synodalité s'est rapidement manifesté aux niveaux local, diocésain et national. Outre les initiatives locales et diocésaines, il fallait également expérimenter au niveau national une manière plus synodale de prise de décisions. Le processus synodal général est donc suivi avec une grande attention. Le fait que deux personnes suisses, M<sup>gr</sup> Felix Gmür pour la Conférence des évêques et la théologienne Helena Jeppesen en tant que déléguée du CCEE (Conseil des Conférences épiscopales d'Europe), soient représentées à Rome peut être considéré comme un fruit de l'engagement synodal jusqu'à ce jour.

Le bref rapport ci-dessous redonne l'écho suscité en Suisse par l'« Instrumentum Laboris » ; il reflète une fois de plus l'intérêt pour les attentes liées à la synodalité. Les voix rassemblées ici se sont déjà engagées au niveau local, diocésain, national et continental du processus synodal. Un très large consensus se dégage sur des questions centrales. Il s'agit aussi bien du développement synodal en Suisse que de celui de l'Église catholique dans le monde.

# Quels sujets développés dans l'« Instrumentum Laboris » sont-ils importants pour le développement synodal de l'Église catholique en Suisse ?

Les grands thèmes abordés dans l'« Instrumentum Laboris »sont aussi ceux de l'Église en Suisse. La Suisse n'est en aucun cas isolée dans son désir d'une Église qui soit plus synodale, participative, inclusive et qui vive sa mission dans et avec le monde d'aujourd'hui. La synodalité en Suisse doit croître.

Il est tout aussi clair que l'appel à la synodalité doit être suivi d'un véritable changement, d'une conversion de l'Église. En Suisse aussi, le besoin d'apprentissage et de développement reste important, même si l'on se réfère aux nombreux éléments synodaux, aux traditions de participation et de coresponsabilité et à la culture démocratique et décentralisée de la Suisse. La synodalité reste un chemin d'apprentissage exigeant qui constitue un réel défi pour l'Église, en Suisse aussi.

Une conversion de l'Église doit se manifester avant tout dans le domaine de la reconnaissance de la diversité. De par ses régions linguistiques, sa forte empreinte migratoire et sa diversité culturelle, la Suisse est sensible à la reconnaissance des différences et des spécificités. Il faut que cela devienne plus visible dans l'Église qui doit prendre en considération une plus grande diversité. L'égale dignité de toute baptisée, de tout baptisé doit constituer le point de départ de la participation en Église. La question de la pleine participation des femmes et des personnes queer se pose ici de manière récurrente – jusqu'à la question des ministères ecclésiaux. À cela s'ajoute le souhait de voir la diversité des sexes, des sexualités et des modes de vie reconnue dans l'enseignement et la pratique de l'Église.

Du point de vue de la Suisse, l'exclusion des personnes en situation de pauvreté et d'injustice constitue un sujet de réflexion important. L'Église catholique en Suisse doit aussi considérer la thématique comme une questionnement qu'elle s'adresse à elle-même, un questionnement adressé à une Église riche.

On peut, on doit comprendre la décentralisation des formes, des structures et des styles d'être-Église comme un enrichissement de la catholicité de l'Église. Pour ce faire, on considère qu'il faut orienter davantage les structures de l'Église selon le principe de la subsidiarité – avec une marge de manœuvre claire pour des domaines propres de compétences de prise de décision synodale. Toutes les questions qui se posent à l'Église

au plan mondial ne doivent pas être résolues partout de la même manière. Sans subsidiarité, il est à craindre que l'Église catholique continue de s'éloigner du monde dans lequel et avec lequel elle doit vivre sa mission.

Enfin, outre la décentralisation et la subsidiarité, les réactions à l'« Instrumentum Laboris » soulignent la question de la séparation des pouvoirs dans l'Église – dans le monde et en Suisse. Une Église synodale, qui vit la participation et la communion, doit assumer sa synodalité jusque dans l'exercice du pouvoir de direction si elle veut être crédible et porter du fruit. La question de la séparation des pouvoirs apparaît dans de nombreuses réactions comme la condition préalable à l'instauration de confiance dans l'Église et en Église – notamment dans le contexte des abus de pouvoir et des blessures et déceptions subies par de nombreuses personnes.

### Vu de Suisse, qu'est-ce qui est particulièrement important pour la suite du processus général?

Les réponses à la question des thématiques à traiter prioritairement au niveau mondial montrent une forte concordance et une proximité avec les priorités fixées en Suisse.

Le fait que les femmes ne jouissent pas dans l'Église catholique d'une égale dignité est une question prioritaire. Le synode général doit aussi prendre en considération la possibilité réduite de participation à la mission de l'Église catholique pour les divorcés remariés et les personnes queer qui doivent être considérés comme sujets dans l'Église et sa mission, et non comme objets d'enseignement et de mise sous tutelle pastorale. En outre, l'égalité n'est doit pas être abordée seulement comme une question de droit individuel, mais comme la condition préalable pour former une communauté synodale crédible et pour la mission de l'Église.

L'exercice du pouvoir dans l'Église au niveau mondial est considéré comme une question primordiale sur le plan de l'organisation. La crise de confiance dans l'Église et sa mission, à la suite de la découverte d'innombrables cas d'abus sexuels et spirituels, accentue le caractère urgent d'une conversion spirituelle et structurelle de l'Église catholique : le cléricalisme et la centralisation de l'exercice du pouvoir doivent laisser la place à la subsidiarité et la séparation des pouvoirs. La possibilité pour les femmes de participer à la direction et aux processus de décision est également considérée comme prioritaire dans la réflexion sur l'organisation. Sans un changement structurel, l'Église risque, aux yeux de beaucoup, de perdre toute la confiance des fidèles et de la société.

Enfin, la place importante accordée à la diversité pour que le processus synodal soit réussi concerne également la proclamation de la Bonne Nouvelle et la liturgie. il faut laisser de l'espace aux niveaux subsidiaires décentralisés dans les prises de décision synodales pour que des formes de langage et de célébration inculturées puissent émerger.

### L'« Instrumentum Laboris » : quels points irritent, manquent ou surprennent ?

Globalement, le style de synodalité entretenu dans l'«Instrumentum Laboris » surprend par la nouveauté de style de l'Église. Pour la Suisse, c'est un signal encourageant. L'écho suscité par le document est positif sur de nombreux points. Il est considéré en Suisse comme un renforcement et un soutien pour le processus synodal général, et apprécié à ce titre-là.

Toutefois, il reste encore des questions concernant la démarche et les thématiques abordées. Elles sont souvent liées et peuvent donc difficilement être abordées séparément :

Que le processus synodal constitue une démarche spirituelle n'est pratiquement pas contesté. L'Esprit Saint guide et dirige l'Église synodale, le fait n'est pas remis en question. La pratique spirituelle de la synodalité semble cependant encore peu concrète. Le risque de « spiritualiser » la synodalité au point que l'écoute synodale, le discernement et la décision finissent par ne pas aboutir et mettent en jeu la confiance ne semble pas écarté. Plus de transparence dans cette démarche de synodalité guidée par l'Esprit et plus de possibilités de la valider sont souhaitables. Cela permettrait de mettre en avant la crédibilité et le caractère obligatoire des processus synodaux.

La question de la représentation fidèle des résultats de la réflexion synodale à tous les échelons supérieurs suivants se pose également concrètement. Comment garantir la fidélité aux résultats de la réflexion synodale lors de la délibération aux échelons suivants ? Quel degré d'allégeance de la part des représentants des échelons suivants envers les étapes déjà réalisées ?

Sur le plan thématique, il est irritant de constater qu'une notion centrale, accueillie favorablement, dans le document préparatoire de l'étape continentale n'apparaît plus dans l'« Instrumentum Laboris » : celle d'« inclusion radicale ». Si l'on ajoute à cela le constat que les préoccupations des personnes queer ne sont guère prises en compte et qu'elles sont — au même titre que d'autres minorités — plutôt traitées comme des objets de réflexion que comme des sujets de l'Église synodale, on a l'impression que la voilure synodale de l'Église est plutôt réduite qu'augmentée. Cela n'est pas compatible avec l'égale dignité baptismale de toutes et tous et contredit l'exigence de synodalité posée à l'Église.

On rappellera aussi ici que les rapports nationaux et continentaux mentionnent souvent avec une grande honnêteté la très faible participation aux discussions synodales. L'« Instrumentum Laboris » n'en fait pas état. Que la synodalité ne soit perçue dans de nombreux endroits que comme la préoccupation d'un petit groupe interne à l'Église et que beaucoup de personnes ne se soient pas encore impliquées devrait continuer à interroger une Église synodale, au plan spirituel et sur celui des résultats.

Secrétariat exécutif de la Commission pastorale de la Conférence des évêques suisses

8 septembre 2023